Image not found or type unknown

enfant d'une relation hors mariage

Par **youyou91**, le **15/05/2013** à **22:26**

bonjour

Je m'adresse à vous, car je vis une situation assez délicate ! Voilà je suis marié depuis six ans et j'attends un enfant d'une relation extra conjugal je veusreconnaitre cet enfant pour qu'il ne soie pas victime de mon erreur je ne sais pas trop quoi faire ! ma question est : pourrais-je reconnaitre cet enfant sans qu'il y ait de conséquences désastreuses du genre convocation dans un tribunal ??Merci de votre aide.

cordialement

Par **youris**, le **16/05/2013** à **00:00**

bsr,
vous pouvez tout à fait reconnaître cet enfant, qu'il soit hors mariage ne change rien au niveau des formalités d'état-civil, il aura les mêmes droits et obligations que vos autres enfants à votre égard.
bien sur cela implique que vous participiez à l'entretien et à l'éducation de cet enfant. il sera votre héritier comme vos autres enfants.
ce qui est sur que c'est la situation familiale de cet enfant ne sera pas des plus confortables pour lui.
en outre mais la ce n'est pas juridique, c'est que cette reconnaissance pourra troubler votre vie familiale et vos enfants.
cdt

Par **youyou91**, le **17/05/2013** à **12:23**

bonjour

Je vous remercie pour votre réponse !

Je voulais connaitre les démarches à faire pour le reconaitre?

CORDIALEMENT

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés